

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO  
Séance du 10 novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Dix Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 04 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Décision modificative n°1 au Budget Primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2022.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Michel COLONNA à Jean-Baptiste OLLANDINI, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Paul PETRELLI à Ange-François LEANDRI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Myriam PUTHOD-HONORE, Christine PINNA à Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, François-Joseph SCANAVINO à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Santa DUVAL.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 8 avril 2022 adoptant le Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2022, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune, Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif, Après avis de la commission des Finances,

• **Section d'exploitation :**

Exploitation	Dépenses	Commentaires
011-61523	-4 000 €	Réajustement hydrocurages
011-61528	-1 500 €	Réajustement entretien parking
011-617	-1 000 €	Réajustement études
011-6226	-228 €	Réajustement honoraires
011-6238	-1 500 €	Réajustement divers
66-66111	+9 482 €	Réajustement intérêts des emprunts suite à révision
67-673	+1 000 €	Annulations titres exercices antérieurs
69-6951	-26 618 €	Diminution Impôts Sociétés
023	+63 911 €	Virement à la Section d'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>+39 547 €</b>	

Exploitation	Recettes	Commentaires
70-7083	+34 084 €	Part variable AOT boutiques 2021
70-7085	-10 000 €	Parking
77-778	+15 463 €	Dotation Etat perte recettes 2021
<b>TOTAL</b>	<b>+39 547 €</b>	

• **Section d'investissement :**

Investissement	Dépenses	Commentaires
2153 Op.405	+45 911 €	Réajustement Travaux bloc sanitaire
2154 Op.408	+18 000 €	Acquisition de matériel
<b>TOTAL</b>	<b>+63 911 €</b>	

Investissement	Recettes	Commentaires
021 OPFI	+63 911 €	Virement de la Section d'exploitation
<b>TOTAL</b>	<b>+63 911 €</b>	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative N°1 au Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2022 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 14.11.2022  
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.11.2022

Fait à PROPRIANO, le 10 novembre 2022

Le Maire  
  
Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance  
  
Elisabeth TABERNER



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212002497-20221110-2022-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022